



Rupture de période d'essai pour motif abusif

Par **valerian29**, le **11/03/2009** à **18:13**

Bonjour,
Je travail dans la sécurité civil en tant qu'agent de sécurité. J'ai signé un CDD le 19/02/2009 et ma période d'essai était de 5 jours. J'ai travaillé du jeudi 19/02 au mardi 24/02 inclus (sauf le dimanche 22/02), soit 5 jours. Mon employeur m'a contacté par téléphone seulement le vendredi 27/02 pour me dire qu'il me licencierait pour le motif que soit disant je l'appelais trop souvent. Les coups de fils étaient d'ordre professionnel puisque, ne sachant pas mes horaires de travail pour le lendemain, je devais le contacter afin de connaître le planning de la journée. Je trouve cette rupture abusive. Je fais appel à vous afin que vous puissiez me donner vos avis sur cette situation.

Par **frog**, le **11/03/2009** à **18:29**

Tu disposais du CQP ? De l'agrément préfectoral ?

Par **valerian29**, le **12/03/2009** à **08:52**

Non, justement vu que je n'ai pas effectué assez d'heures pour faire une Validation des Acquis d'Expérience, je commence la formation dans 1 mois puisque maintenant le CQP est obligatoire.